

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2009

Date de la convocation

le 8 juin 2009

Date de l'affichage

le 8 juin 2009

Présents :

L'an deux mille neuf, le seize juin à dix neuf heures quinze,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, BLANCHARD, Mmes FRANCOIS, CHERON, LALUC, MARY, BLOND, FAUCHEUX, NACHUN, Mmes OUIN, PEREIRA.

Excusés :

Mmes MOREL, LACOMBLE, Mrs BONGARTZ et DRELY.

Absent ayant donné procuration :

Mr DRELY à Mr BLANCHARD
Mr BONGARTZ à Mme FRANCOIS
Mme MOREL à Mr PAILLART

Secrétaire de séance :

Mme PEREIRA

A l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 30 mars 2009
- Réponse a une question posée lors de la réunion du 30/3/09 : rapport 2007 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable
- Droits de préemption : vente : lot de pêche n° AC n°65 et AC n°30
- Tarif cantine/garderie rentrée 2009/2010
- Renouvellement du contrat de travail de droit public
- Création d'un poste en contrat CAE pour la cantine/garderie et agent d'entretien
- Création d'un poste en contrat CAE agent des espaces verts
- Stop guêpes d'AUTEUIL : destructions des nids d'hyménoptères
- Affaire devant le tribunal administratif d'Amiens – Permis Construire du Plouy Louvet
- SE 60 – extension de la Basse Tension aérienne du Plouy Louvet – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise
- Résultat de la brocante 2009
- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2009
- Théâtre du Beauvaisis : convention 2009/2012 et contrat de financement 2009/2010
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : modification des statuts – article 5
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Rétrocession de l'Impasse des Chanvrières dans le domaine communal
- Concours de pétanque du 27 juin 2009
- Questions diverses
- Choix d'un architecte pour la création d'une salle pluri scolaire et d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

1 – Adoption du compte rendu du 30 mars 2009

Monsieur BLANCHARD demande un rectificatif « a pris l'initiative » et non pas « accepter de saler cet hiver ».

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – Réponse à une question posée lors de la réunion du 30/3/09 : rapport 2007 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable

Lecture du courrier/réponse par M. Le Maire :

« ...J'ai l'honneur de vous informer que la redevance de pollution domestique a subi des modifications, ainsi qu'il est stipulé sur les pages 11 à 13 du rapport annuel. Cette nouvelle redevance s'applique désormais aux communes inférieures à 400 habitants conformément à la dernière loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Pour les communes ayant un réseau d'assainissement l'Agence de l'Eau Seine Normandie, toujours en conformité avec son IXème programme, applique une redevance de renouvellement des réseaux de collecte d'un montant de 0,2270€/m³ au premier semestre 2008. La conséquence de ces nouvelles dispositions est qu'elles entraînent une baisse du prix de la part eau potable de la facture pour certaines collectivités, mais elle contribue en parallèle à l'augmentation de la part assainissement pour les abonnés des communes ayant un service assainissement collectif... »

3 – Droits de préemption

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les ventes des lots de pêche - section AC n°65 et AC n°30.

4 – Tarif cantine/garderie rentrée 2009/2010

Proposition de M. Le Maire :

Augmentation de 2.20 % des tarifs de la SAGERE, cette augmentation sera répercutée sur les prix des repas facturés aux familles, à compter du mois de septembre 2009, à savoir :

- enfants de la maternelle résidant à Herchies	3.15 €
- enfants du primaire résidant à Herchies	3.34 €
- enfants venant de l'extérieur	3.57 €

Ainsi que sur le tarif de la garderie, qui est porté à 1,40 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation de tarif applicable au 1er septembre 2009.

5 – Renouvellement du contrat de travail de droit public

Proposition de M. Le Maire :

Renouvellement du contrat de travail de Madame Françoise HENIN agent cantine/garderie et entretien pour 1 an pour un temps d'emploi de 20h00 hebdomadaires.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de travail de droit public.

6 – Création d'un poste en contrat CAE pour la cantine/garderie et agent d'entretien

Proposition de M. Le Maire :

Reprendre un contrat CAE pour la cantine/garderie et agent d'entretien. Madame Odile GRAVELLE arrive en fin de contrat qui ne peut pas être renouvelé. Poste à pourvoir au 1er septembre 2009 pour un temps d'emploi de 20h00 hebdomadaires. L'Etat rembourse actuellement à hauteur de 95%.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de reprendre un contrat CAE et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une personne.

7 – Création d'un poste en contrat CAE agent des espaces verts

Proposition de M. Le Maire :

Prendre un contrat CAE pour l'entretien des espaces verts au 1er juillet 2009 pour un temps d'emploi de 20h00 hebdomadaires. Ce recrutement va pallier à l'absence d'un agent qui était à temps complet. Ce qui fait un agent titulaire à temps complet et 2 personnes en contrat CAE au lieu de 2 agents à temps complet et 1 contrat CAE auparavant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre un contrat CAE et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une personne.

8 – STOP GUEPES d'AUTEUIL : destructions des nids d'hyménoptères

Proposition de M. Le Maire :

Le SDIS 60 n'intervient plus en priorité sur la destruction des nids d'hyménoptères sauf en cas de danger pour la population. L'Entreprise privée STOP GUEPES d'Auteuil assure ce service.

Coût d'une intervention : 45,59€

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la part laissée à la charge de l'habitant soit 16 € et que la Commune prenne donc en charge la différence soit 29,59 €.

L'habitant devra régler les 45,59 euros de prise en charge de l'intervention et se présenter à la Mairie d'Herchies afin que 29,59 € lui soit remboursés en apportant les justificatifs (facture de STOPS GUEPES acquittée + RIB).

9 – Affaire devant le Tribunal Administratif d'Amiens – Permis de construire du Plouy Louvet

Information de M. Le Maire :

Ordonnance du 4 juin 2009 : le permis de construire de la SCI TRIDENT de Saint Germain la Poterie (PC n°06031009B0001) a été accepté, la requête de Mr et Mme REGNIER, Mr et Mme PEAUCELLIER, Mme DUPUIS, et Mr COULLARE a été rejetée.

10 – SE 60 – extension de la Basse Tension aérienne du Plouy Louvet – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise

Monsieur le Maire souhaite donner une précision sur le courrier que les membres du Conseil Municipal ont reçu de l'Association de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie du Plouy Louvet – Présidé par Mr REGNIER.

L'habitation de 5 logements locatifs prévoit un chauffage au gaz et non électrique.

Lecture par M. Le Maire du tableau du SE 60 :

Coût du renforcement du réseau EDF – subventions déduites :	13 645,60 € TTC
Coût de l'extension du réseau EDF :	6 716,14 € TTC
Total :	20 361,74 € TTC
Participation de la SCI TRIDENT :	20 361,74 € TTC
Financement de la collectivité	0.00 €

C'est le SE 60 (Syndicat d'Electricité de Beauvais) qui a en charge le dossier, car la commune a donné sa compétence au Syndicat. Le SE 60 touche les subventions du Conseil Général et non la commune.

Après un large débat, le Conseil Municipal demandera à la SCI TRIDENT sa contribution avant le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal demande également qu'un courrier soit transmis au SE60 pour nous faire connaître l'impact visuel de l'extension du réseau (EDF va t'il mettre des poteaux neufs alors que les autres sont anciens, grosseur du câble).

Monsieur le Maire passe au vote pour le renforcement et l'extension du réseau EDF du Plouy Louvet et la participation financière de la SCI TRIDENT :

« contre » 1 (Mme OUIN)
« pour » 13
« abstention » 0

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le renforcement et l'extension du réseau EDF au Plouy Louvet et la participation financière de la SCI TRIDENT.

11 – Résultat de la brocante 2009

M. Le Maire donne les résultats :

65 exposants, 9 artisans, 1 commerçant, 2 pépiniéristes.

266 mètres vendus + 65 mètres offerts soit un total de 331 mètres.

798€ correspondants aux emplacements vendus seront reversés au groupe scolaire d'Herchies.

Madame FRANCOIS précise que les artisans étaient satisfaits de leur journée et qu'ils seraient prêts à revenir l'année prochaine pour le salon artisanal.

12 – Décision modificative n°1 au budget primitif 2009

Proposition de M. Le Maire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Subvention groupe scolaire Compte 6574 (brocante)	+ 798 €		
Charges subv gestion courante (réserve) Compte 658	- 798 €		
TOTAL	0 €		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immos en cours Renforcement et extension du réseau EDF Plouy Louvet Compte 2315 opération 17	+ 20 362 €	Autres Participation SCI TRIDENT Compte 1328	+ 20 362 €
TOTAL	20 362 €		20 362 €

20 362 € = 6 716.14 € correspondant à l'extension du réseau
 + 13 645.60 € correspondant au renforcement du réseau
 20 362.00 €

Participation commune : 20 362.00 €
Participation SCI TRIDENT : 20 362.00 €
Total : 0 €

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2009.

13 – Théâtre du Beauvaisis : convention 2009/2012 et contrat de financement 2009/2010

Proposition de M. Le Maire :

Renouvellement du contrat avec le TEB (Théâtre du Beauvaisis) relatif à un abonnement pour 3 spectacles annuels, destiné aux enfants du groupe scolaire. Le coût pour 1 enfant à 1 spectacle (entrée + transport) est de 11 €, dont 5 € pris en charge par la Commune et 6 € par la Coopérative Scolaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat de financement 2009/2010 avec le TEB et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que la convention 2009/2012.

14 – Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – modification des statuts – article 5

Proposition de M. Le Maire :

Augmentation des compétences de la Communauté d'Agglomération : construction d'un nouveau centre de formation des apprentis aux métiers de bouche et de coiffure – article 5 des statuts.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts.

15 – Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. le Maire informe que ce projet a été annulé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

16 – Rétrocession de l'Impasse des Chanvrières dans le domaine communal

Proposition de M. Le Maire :

Lecture du courrier de Mr Yann AUGER et de Mr et Mme LEGOIX qui souhaitent rétrocéder l'Impasse des Chanvrière au domaine communal. Ils s'engagent à remettre en état la chaussée de l'Impasse dès lors que les travaux de desserte en assainissement collectif (tout à l'égout) auront été effectués et seront achevés. Ils vont procéder également lors de la réalisation des travaux d'assainissement à la mise en place d'un puisard destiné à recevoir l'écoulement des eaux pluviales. Ils prévoient également de mettre en place une potence sur le poteau d'éclairage public pour éclairer toute l'Impasse.

Monsieur le Maire explique que l'Impasse des Chanvrières est privée et que les travaux d'assainissement seront à la charge de Mrs AUGER et LEGOIX. Pour ne pas que les propriétaires supportent les frais d'assainissement ils souhaitent que la voirie réintègre le domaine communal.

Après un large débat.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de faire un courrier à Mr Yann AUGER et Mr et Mme LEGOIX expliquant que l'Impasse des Chanvrières réintégrera le domaine communal que lorsque les travaux d'éclairage, de pose du puisard et d'enrobé seront exécutés.

17 – Concours de pétanque du 27 juin 2009

Information de M. Le Maire :

Sont inscrits : 23 adultes et 3 enfants : total 26 personnes. Le concours aura lieu au stade de foot à partir de 13h30

18 – Questions diverses

✓ Courrier de l'Inspection Académique qui nous prévient d'une fermeture de classe en 2010. Monsieur le Maire précise qu'il a assisté au conseil d'école du vendredi 5 juin dernier, il a prévenu Madame FRANCOMME qu'à ce jour il n'avait reçu aucune demande d'inscription des enfants extérieurs du village.

✓ Classe de découverte en mai 2010. Classe de CE1-CE2 qui se rendra au Pouliguen en Loire Atlantique pour 10 jours sur le thème de la découverte du milieu marin et écriture d'un conte/calligraphie. Cout du projet 9 618.30 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de participer à hauteur de 50% du montant du projet. La somme sera prévue sur le Budget Primitif 2010.

✓ Demande auprès du Conseil Général pour disposer d'ordinateurs pour le groupe scolaire – refusée. Par contre la même demande a été formulée auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui attribue un ordinateur à l'école d'Herchies.

✓ Syndicat Intercommunal de Gestion du Thérain et de ses Bras Secondaires de Milly à Fouquénies. Lancement de la D.I.G (Déclaration d'Intérêt Général) et enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2009. Programme quinquennal d'entretien de la rivière le Thérain. Dossier à consulter en Mairie aux heures de permanence.

✓ Madame FRANCOIS souhaite savoir qui sera disponible pour s'occuper du concours de pétanque du 27 juin prochain : Mmes FRANCOIS, PEREIRA, Mrs BLOND, PAILLART.

✓ Madame OUIN souhaite qu'un rappel soit effectué auprès des habitants concernant le bruit (tonte de pelouse et autres) et le feu de broussaille.

✓ Monsieur FAUCHEUX remercie les personnes qui ont participé aux travaux de réfection de la voirie qui mène à la Ferme des Tocquets.

✓ Monsieur BLOND souhaite savoir qui a fait 2 tranchées dans le chemin de Bracheux.

Monsieur PAILLART précise qu'un rendez vous est prévu prochainement avec Mrs BROUMAUULT et GENDRON pour trouver une solution pour éviter des inondations dans le chemin de Bracheux lors d'un prochain orage.

19 – Choix d'un architecte pour la création d'une salle pluri scolaire et d'un bâtiment communal

Proposition de M. Le Maire :

Souhaite ouvrir les plis pour le choix d'un architecte ce soir car c'est un appel à candidatures et non un appel offres.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de réunir la commission d'Appel d'Offres pour ouvrir les plis.

La séance est levée à 21 heures 30.